



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département des Alpes-Maritimes  
Arrondissement de NICE

**COMMUNE DE CLANS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An deux mille dix-sept et le vingt-deux septembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu Habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger MARIA, Maire.

Présents : Mesdames CAILLAUD Madeleine, RAPUC Louise, Adjointes,  
Messieurs GRANIERI Didier, IPPOLITO Philippe, Adjoint, Mesdames Messieurs  
les conseiller(e)s en exercices : LAURENT Marianne, AURRAN Robert,  
PELLEGRINO Marcel, RALLON Daniel.

Absents excusés : Mme SAMPEDRO Nathalie représentée par M. MARIA Roger.

Absent : Mesdames CHASSAGNE Andréa, SCHERHAG Marielle, M. AUBERT Éric  
*Convocation du : 13 septembre 2017*

*Nb de membres : 13*  
*Présents : 10*  
*Votants : 10*  
*Pour : 10*  
*Contre :*  
*Abstention :*

**Délibération n° 2017\_32 : Remboursement anticipé prêt relais « Maison Borgogno »**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2016\_22D du 27 mai 2016 qui actait la souscription d'un prêt relais de 100 000 € pour l'acquisition de la Maison Borgogno.

Il en rappelle les conditions :

Montant	Durée (en mois)	Taux (Base 30/360)	Différé d'amort. du capital	Paiement des intérêts	Equivalence sur base exact/360 A titre indicatif	Frais de dossier
100 000 €	24 mois	1.21%	21 mois	1.19 %	0.3% du capital emprunté ramenés à 200 €	Au terme du contrat, ou à tout moment, sans pénalité, dès l'encaissement des subventions

Ce prêt relais palliait au décalage du versement des aides financières obtenues du Département des Alpes Maritimes (52 500 €) et de la Région Provence Alpes Côte d'Azur (12 000 €).

Monsieur le Maire précise que l'aide départementale ayant déjà été perçue, et que la trésorerie étant satisfaite, il serait opportun de rembourser ce prêt relais.

AR PREFECTURE

006-210600425-20170922-2017\_32D-DE  
Regu le 26/09/2017

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

APPROUVE les dispositions ci-dessus,

- **Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.**

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

*Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture le 26/09/2017  
Et publication ou notification du 26/09/2017*



LE MAIRE  
Roger MARIA